

Acte rendu exécutoire après :

- transmission à la Préfecture le: 25/06/2020
- et publication au Recueil des actes administratifs n°

DECISION DU PRESIDENT

OBJET : ECOLOGIE URBAINE - EAUX PLUVIALES - GESTION DES EAUX PLUVIALES DU SECTEUR DE LA BOUVERIE À SAINT-OUEN-L'AUMÔNE DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION FONCIÈRE DU SITE : PROGRAMME DE TRAVAUX - ENVELOPPE FINANCIÈRE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP),

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment en son article 11,

VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, notamment en son article premier,

VU le programme de travaux pour la gestion des eaux pluviales du secteur de la Bouverie à Saint-Ouen-l'Aumône,

VU le rapport de l'étude de faisabilité pour la gestion des eaux pluviales du secteur de la Bouverie à Saint-Ouen-l'Aumône dans le cadre de la requalification foncière du site,

CONSIDERANT la politique mise en œuvre par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise en matière de gestion des eaux pluviales,

CONSIDERANT les dysfonctionnements du bassin d'eaux pluviales de la Bouverie et la requalification foncière du secteur de la Bouverie à Saint-Ouen-l'Aumône,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux nécessaires, la CACP passera un marché de travaux pour l'exécution de l'ensemble des opérations,

CONSIDERANT que le montant total de l'opération est estimé à 1 283 000 €HT (soit 1 539 600 €TTC), dont une part relative aux travaux de 1 140 00 €HT (soit 1 368 000 €TTC),

DECIDE :

Article 1^{er} :

D'APPROUVER le programme de travaux pour la gestion des eaux pluviales du secteur de la Bouverie à Saint-Ouen-l'Aumône dans le cadre de la requalification foncière du site.

Article 2 :

D'APPROUVER l'enveloppe financière de l'opération pour un montant total prévisionnel de 1 539 600 TTC, selon fiche financière prévisionnelle ci-annexée, et précise que l'opération sera rattachée au budget principal, Programme : 16PATCOPCO – Patrimoine Communautaire ; Opération : 16PCO20165 – Protection contre les inondations – ASSA ; Imputation : 23 811 2315.

Article 3 :

DE SOLLICITER d'éventuelles aides financières.

Article 4 :

DE SIGNER tout acte administratif relatif à la réalisation de cette opération.

Article 5 :

QUE la présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise en application de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Cergy, le 22 juin 2020

Le Président



Dominique LEFEBVRE

Gestion des eaux pluviales du secteur de la Bouverie à Saint Ouen-L'Aumône dans le cadre de la requalification foncière du site

FICHE FINANCIERE

Prestations	Montants prévisionnels (janvier 2020)
	En € H.T.
Travaux	
Travaux	950 000
Aleas et actualisation	190 000
Total Travaux (HT)	1 140 000
Total Travaux (TTC TVA 20%)	1 368 000
Etudes, MOE, Contrôles	
MOE	50 000
Investigations complémentaires (études de sol, topo, ITV, géodétection des réseaux ...)	20 000
AMO pour le lancement des investigations complémentaires, dossier déclaration à la Police de l'Eau ...	25 000
Contrôleur technique	6 000
CSPS	4 000
Essais, controles	20 000
Référé préventif	5 000
Divers, actualisation (autorisations, constats...)	13 000
Total Etudes (HT)	143 000
Total Etudes (TTC)	171 600
Total études et travaux	
TOTAL HT	1 283 000
TVA 20%	256 600
TOTAL TTC	1 539 600